

*Louis Jacques PARGADE*

*Huissier de Justice*

*11 Rue Monsigny*

*75002 PARIS*

*Tél : 01.47.42.91.60*

*Fax : 01.47.42.83.43*

## **PROCES VERBAL DE CONSTAT**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le VINGT ET UN JUIN**

**A la requête du Syndicat CGT du personnel d'exécution du département bus de la RATP, dont le siège social est sis 85 Rue Charlot à PARIS (75003), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés es qualité audit siège**

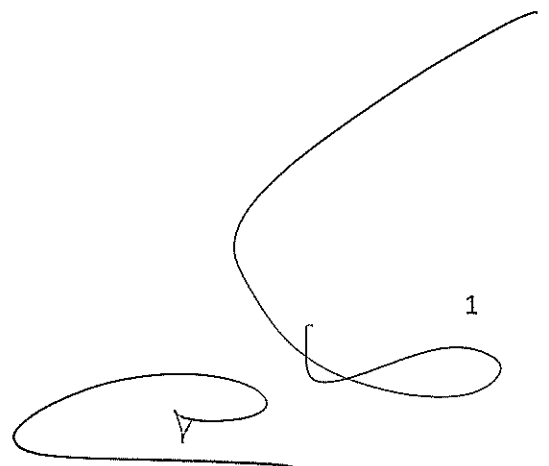
Lequel m'a fait exposer,

Que suite aux conditions météorologiques des températures excessives règnent dans les bus de la RATP. Qu'aucun des bus n'est équipé de système de climatisation. Que ces fortes températures rendent les conditions de travail intolérables pour les employés de la RATP, conducteurs de bus. Que cette situation est également très préjudiciable à la sécurité des conducteurs et des usagers, plusieurs malaises ayant été relevés depuis la hausse des températures.

Que par ailleurs le local repos des conducteurs installé face à la Gare de l'Est n'est pas non plus climatisé, les empêchant ainsi de bénéficier de conditions de repos acceptables.

Que le requérant a le plus grand intérêt à me faire constater les différentes températures régnant dans les bus et locaux de repos.

Déférant à cette réquisition,



1

Je, Marie NOIRIEL, Clerc habilité à procéder aux constats au sein de l'étude de Maître Louis-Jacques PARGADE, Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de PARIS, résidant 11 rue Monsigny à Paris 2<sup>ème</sup> arrondissement, soussignée,

Me suis rendue le mercredi 21 juin 2017 à Paris 10<sup>ème</sup> arrondissement – Gare de l'est au terminus du bus 47, puis dans différents bus stationnés devant la Gare de l'est, et au terminus de la Gare du Nord, où j'ai constaté ce qui suit, en présence de Madame PEDRAZA Gaëlle, secrétaire générale du Syndicat CGT RATP BUS, et de Monsieur SILVA Fernando, membre du CHSCT.

### **CONSTAT :**

Je mesure la température dans les différentes pièces grâce à un thermomètre infrarouge de marque « LASERLINER », modèle « ThermoSpot One ».

### **Local repos Gare de l'Est :**

Ayant pénétré dans ce local, situé sur le terre-plein central face à la Gare de l'Est, et exposé au soleil, et non ombragé, mon appareil indique une température de 41,2°C sur les murs à l'entrée du local à hauteur d'homme. Au fond du local la température relevée est de 39,8°C.

Il n'existe pas dans ce local d'équipement fixe ou mobile de rafraîchissement d'air ou de climatisation.



### Bus RATP stationnés devant la Gare de l'Est :

Dans un bus de la ligne 350, stationné devant la gare, avec portes ouvertes, la température relevée est de 42,6°C au niveau de la cabine conducteur, sur le tableau de bord. Dans le bus, au niveau des sièges passagers près de la vitre, mon appareil indique 41°C. Au fond de ce bus, température prise sur le sol, mon appareil indique 49,6°C.

Il n'y a pas de système de refroidissement de l'air ou de climatisation en fonctionnement dans le bus. Les représentants de mon requérant me précisent que le bus n'en est pas équipé.



Dans un bus de la ligne 47, modèle Citelis, stationné au soleil, portes ouvertes, la température est de 38°C sur le siège conducteur, et de 43,8 degrés sur le tableau de bord, et volant.

Dans un autre bus, de la ligne 30, stationné à l'ombre et portes ouvertes, la température relevée est de 38,6°C dans la cabine conducteur. Sur les fauteuils passagers mon appareil indique 42,4°C. Sur le sol du bus, au-dessus de l'emplacement du moteur je relève une température de 55°C.

Dans un bus articulé, de la ligne 31, stationné à l'ombre, la température mesurée est de 40°C sur le tableau de bord, 39,2° sur le siège conducteur, et 38,8°C au niveau de l'accordéon du bus.

Il n'y a pas de système de refroidissement de l'air ou de climatisation en fonctionnement dans ces trois bus. Les représentants de mon requérant me précisent qu'ils n'en sont pas équipés, comme tous les bus de la RATP.

#### **Bus RATP en circulation entre Gare de l'Est et Gare du Nord :**

Dans un bus hybride de la ligne 39, roulant entre Gare de l'Est et Gare du Nord, la température relevée au sol est de 37,8°C. Sur les sièges des passagers à l'avant du véhicule, mon appareil indique 35,6°C, et 41,6°C près de la fenêtre. Au fond du bus la température mesurée est de 40,4°C au niveau des sièges. Les fenêtres du bus sont ouvertes.

Je constate que les usagers présents dans le bus souffrent manifestement de la chaleur et réclament que soit mis en place un système de climatisation.

Il n'y a pas de système de refroidissement de l'air ou de climatisation en fonctionnement dans le bus. Les représentants de mon requérant me précisent qu'il n'en est pas équipé, comme tous les bus de la RATP.

#### **Bus RATP stationnés devant la Gare du Nord :**

En Gare du Nord, le terminus est couvert et partiellement ombragé.

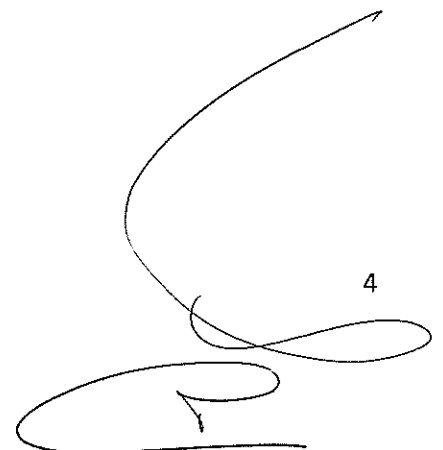
Dans un bus de la ligne 302, stationné portes fermées, la température relevée sur le siège conducteur au soleil est de 39,8°C. Sur le tableau de bord à l'ombre mon appareil indique 39,8°C.

Au niveau des vitres à l'intérieur du bus la température mesurée est de 50°C.

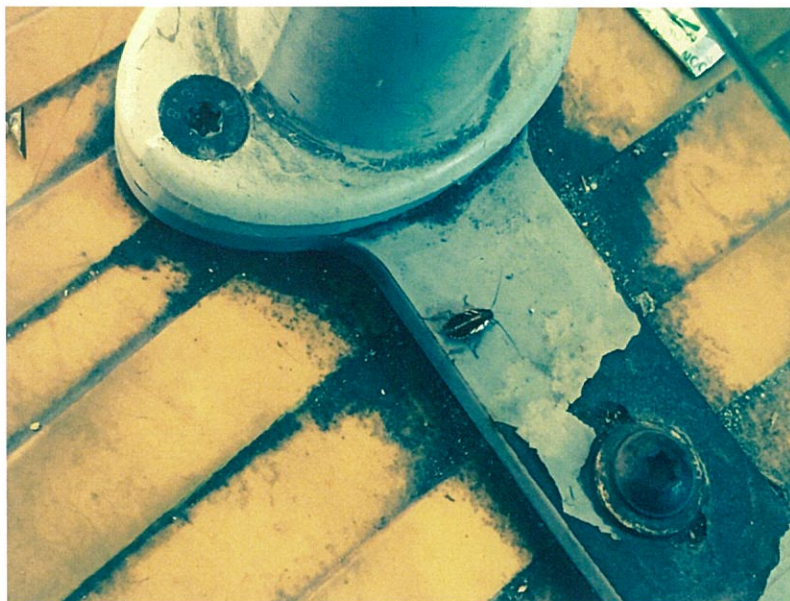
Au fond, sur le sol à proximité du moteur la température relevée est de 54°C.

Il n'y a pas de système de refroidissement de l'air ou de climatisation en fonctionnement dans le bus. Les représentants de mon requérant me précisent qu'il n'en est pas équipé, comme tous les bus de la RATP.

Le conducteur du bus me déclare que son véhicule est infesté de cafards depuis la hausse des températures. Je constate en effet la présence d'insectes dans le bus.



4



**Local repos Gare du Nord :**

Dans cette salle de repos, qui est climatisée, et à l'ombre, les températures relevées sont de 27°C sur les murs à hauteur d'homme, et 26,4°C au sol.

Et j'ai pris des clichés photographiques des lieux, qui sont insérés au présent procès-verbal.

Telles sont les constatations auxquelles j'ai procédé et dont j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Coût : 969,20 euros T.T.C

Emolument : 800,00– Frais de déplacement : 7,67 – Total H.T :807,67– T.V.A. 20 % :  
161,53– Total T.T.C. :969,20 euros

